
Lycée Républicain. Actions de fondation.

Numéro d'inventaire : 1979.29365 (1-5)

Auteur(s) : Montesquiou-Fézensac (Anne Pierre, marquis de)

Bontemps

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1790

Inscriptions :

- ex-libris : Signatures de "Bontemps" (directeur) et du marquis de "Montesquiou"

Description : (1) : feuillet imprimé recto verso à en tête du Lycée (2) : feuillet imprimé recto seulement à en tête du Lycée (3 à 5) : 3 feuillets manuscrits à l'encre noire

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 190 mm

Notes : 5 documents relatifs à la refondation du "Lycée Républicain" en 1790 ["Lycée" fondé originellement en 1784 - voir 2.1.01/1979. 29365 (25)]. Lieu: "Près la Place du Palais-Royal" [à Paris]. (1) Acte de création d'une société par actions pour financer le Lycée (80 actions de 300 livres chacune). S.d. (2) Soumission d'une action de 300 livres par le marquis de Montesquiou. Document signé de la main de Montesquiou et daté du 5 septembre 1790. "... portion de la propriété des Cabinets de Physique, de Chimie, de la Bibliothèque & du Mobilier du Lycée". (3) et (4) : 2 quittances d'action de 300 Livres, signées de la main de Bontemps, directeur du Lycée en date du 20 septembre 1790, en faveur de "Monsieur de Montesquiou". (5) Reçu pour 600 Livres en assignats pour valeur de deux actions acquises par de Montesquiou. Ms autographe, signature illisible. 20 septembre 1790.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Comptabilité d'établissements d'enseignement

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris, Paris

LYCÉE.

LES anciens Fondateurs du Lycée, après être subvenus aux frais d'un établissement utile aux Sciences, ont cru ajouter à sa prospérité, en se détachant de l'intérêt qu'ils y ont, et en faisant l'abandon de leurs fonds aux Amateurs des Arts. Des Abonnés au Lycée, pour répondre aux intentions des Fondateurs, ont résolu de créer une nouvelle Société, aux conditions suivantes :

1°. Que le fonds sera divisé en quatre-vingts actions de 300 liv.

2°. Que chaque propriétaire d'actions aura le titre de Fondateur, et un intérêt pour un quatre-vingtième dans la valeur du Cabinet, qui a coûté environ 70,000 liv.

3°. Qu'il aura ses entrées à perpétuité ;

4°. Enfin, que, dans le cas où l'Etablissement, éprouvant l'inconstance publique, ne pourroit plus se soutenir, il sera procédé à la vente du mobilier et que le prix en sera distribué à chaque Actionnaire, après l'acquittement des frais.

Les personnes qui voudront s'associer à un si intéressant projet, ont d'autant moins à craindre

Prémière Supplée
Trize


que leur engagement puisse un jour leur devenir onéreux, que la Société sera en commandite, et que les Membres ne seront sujets à aucun appel.

Les Professeurs, animés d'une louable émulation, consentent à faire la remise de leurs honoraires, dans le cas où le produit des souscriptions seroit absorbé par les frais journaliers.

S'adresser, pour de plus amples éclaircissemens, à M. MONY, Notaire, rue Saint-Martin, près celle des Vieilles-Etuves;

A M. PREDICANT, Notaire, rue du Petit-Lyon-Saint-Sauveur;

Et au Lycée, près la place du Palais-Royal, à M. BONTEMPS, Directeur.

N^o. 1^{er}.

LYCÉE DE 1790.

NOUVELLE FONDATION.

S O U M I S S I O N

D'ACTION DE 300 livres.

JE soussigné, m'engage à prendre une Action de trois cents livres, qui formera, selon leur nombre, une portion de la propriété des Cabinets de Physique, de Chimie, de la Bibliotheque & du Mobilier du LYCÉE, & aussi à l'effet de jouir de tous les avantages attachés à ce titre de nouveau Fondateur; laquelle Soumission-je réaliserai à la premiere Assemblée qui sera indiquée par la Société.

A PARIS, ce 5. 7^{bre}. 1790.

Montesquieu

Dumoulin Jurieu
Greige